



Achat bien immobilier rajouter l'autre conjoint probleme notaire

Par **Grominette**, le **18/04/2016** à **10:47**

Bonjour, rnmon conjoint a acheté un bien immobilier seul (a l'époque pas de revenus)pour le revendre par la suite d'ici 1 année.rnAu départ il voulait que j'apparaisse sur le compromis de vente mais le notaire lui a dit que ce n'était pas possible vu que je n'étais pas sur les papiers du crédit.rnPar la suite j'ai voulu faire un prêt travaux mais je ne peux pas puisque je ne suis pas propriétaire de la futur maison.rnLe directeur de banque nous a dit que c'était "défaut de conseils" du notaire car je pouvais bien évidemment apparaître sur le compromis de vente.rnDu coup, nous sonnes bloqués.rnLe notaire a dit que nous pouvions changé cela mais que ça avait un coup financier.rnLe notaire peut il faire un avenant à ce compromis? a la base l'erreur vient de lui ...rnCombien celui va t il nous couter pour que mon conjoint me vende même 1% plus la procédure?rnDans l'attente de vous lire, rnCordialement,

Par **amajuris**, le **18/04/2016** à **10:56**

bonjour,rnle financement d'un bien immobilier est indépendant de sa propriété, vous pouvez financer un bien immobilier sans pour autant en être propriétaire et ce financement ne vous rend pas propriétaire du bien.rnvous pouviez être acquéreur du bien même sans être partie à la souscription du crédit.rnc'est plus souvent la banque qui refuse un crédit si vous n'êtes pas seul propriétaire du bien car dans ce cas, la banque préfère que les 2 futurs propriétaires du bien soient co-emprunteurs du bien avec une clause de solidarité.rnle changement de propriétaire du bien nécessite une mutation immobilière donc un acte notarié.rnje ne peux pas vous répondre sur les frais.rnsalutations

Par **Lag0**, le **18/04/2016** à **13:15**

[citation]Le notaire peut il faire un avenant à ce compromis? [/citation]
Bonjour,
J'ai un peu de mal à comprendre.
Vous parlez au départ d'un bien déjà acheté puis ensuite d'un compromis de vente. Le compromis est un document signé avant l'acte définitif de vente, je ne vois donc pas ce qu'il vient faire dans votre situation.